



Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
COMPTE RENDU
Séance du mardi 26 mars 2019

Le mardi vingt-six mars deux mil dix-neuf à dix-huit heures, dans la salle des fêtes de Neuillay les Bois, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Christophe VANDAELE, Président.

Date de convocations : 20 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Membres titulaires présents : Mme Bonnin-Villemont Bernadette, M Lumet Thierry, M Blanchet Régis, M Thomas Nicolas, M Villin Denis, M Dixneuf Philippe, M Yvon Philippe, M Mousset Hubert, M Boiron Patrice, M Vidal Claude, M Mardelle Bruno, M Biard Daniel, M Chevreton Roger, Mme Depond Noëlle, M Perrot Dominique, M Vandaele Christophe, Mme Devaux Nicole, M Gontier Bernard, Mme Tocanier Sylvie

Titulaires absents excusés : Mme Yvernault-Trotignon Michèle, Mme Mauduit Evelyne

Titulaires absents : M Vallée Robert

Membres suppléants votants: néant

Pouvoirs : un

Mme Yvernault-Trotignon Michèle pouvoir donné à M Denis Villin

Monsieur Bruno Mardelle a été désigné secrétaire de séance.

M Vandaele rend hommage à Madame Hermen, demande un instant de recueillement avant d'ouvrir la séance et lui dédie ce budget dans lequel est inscrit le projet de réhabilitation de l'auberge de Niherne qui lui tenait particulièrement à cœur.

La séance est ouverte.

PROCES VERBAL SEANCE DU 31 JANVIER 2019

Le procès – verbal est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS

Les comptes de gestions sont approuvés à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Président sort de la salle, ne prend part ni à la discussion ni au vote, les comptes administratifs sont présentés par M Biard et sont approuvés à l'unanimité.

Budgets annexes de zones :

Z.A. Buzançais - Val de l'Indre arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	0,00	27 075,00
Recettes :	0,00	0,00
Résultat :	0,00	-27 075,00

Z.A. Saint Genou arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	0,00	0,00
Recettes :	0,00	0,00
Résultat :	0,00	0,00

Z.A. Saint Lactencin arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	3 087,93	19 767,56
Recettes :	3 087,93	3 087,93
Résultat :	0,00	-16 679,63

Budget annexe développement économique

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	455 364,77	290 761,91
Recettes :	350 817,91	300 229,41
Résultat :	-104 546,86	9 467,50

Budget annexe ordures ménagères :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	98 232,78	1 622 246,12
Recettes :	46 336,83	1 583 883,13
Résultat :	-51 895,95	-38 362,99

Budget principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	1 252 269,71	4 775 622,47
Recettes :	2 634 866,71	4 976 772,19
Résultat :	1 382 597,00	201 149,72

AFFECTATION DES RESULTATS

Z.A. Buzançais - Val de l'Indre

Section	Cumul résultats 2017	Virt. Au 1068 en 2018	Résultats 2018	Cumul Au 31/12/2018	Solde R.A.R. 2018
Investissement	/	/	0,00		/
Fonctionnement	/	/	-27 075,00	- 27 075,00	

A l'unanimité le Conseil de la Communauté décide reporter au budget annexe :
Déficit reporté au compte 002 dépenses pour 27 075,00

Z.A. Saint Lactencin

Section	Cumul résultats 2017	Virt. Au 1068 en 2018	Résultats 2018	Cumul Au 31/12/2018	Solde R.A.R. 2018
Investissement	/	/	0,00		/
Fonctionnement	/	/	-16 679,63	- 16 679,63	

A l'unanimité le Conseil de la Communauté décide reporter au budget annexe:
Déficit reporté au compte 002 dépenses pour 16 679,63

Budget annexe développement économique

Section	Cumul résultats 2017	Virt. Au 1068 en 2018	Résultats 2018	Résultats cumulés	Solde R.A.R. 2018
Investissement	56 984,51	/	-104 546,86	-47 562,35	556,00
Fonctionnement	-6 857,14	/	9 467,50	2 610,36	

A l'unanimité le Conseil de la Communauté décide reporter au budget développement économique:

- **Affectation du résultat global d'investissement cumulé :**

Déficit reporté au compte 001 dépenses pour 47 562,35 €

- **Affectation du résultat global de fonctionnement cumulé :**

Excédent reporté au compte 002 recettes pour 2 610,36 €

Budget annexe ordures ménagères :

Section	Cumul résultats 2017	Virt. Au 1068 en 2018	Résultats 2018	Résultats cumulés	Solde R.A.R. 2018
Investissement	91 035,83	/	-51 895,95	39 139,88	/
Fonctionnement	298 851,57	/	-38 362,99	260 488,58	

A l'unanimité le Conseil de la Communauté décide reporter au budget ordures

- **Affectation du résultat global d'investissement cumulé :**

Excédent reporté au compte 001 recettes pour un montant de 39 139,88 €

- **Affectation du résultat global de fonctionnement cumulé :**

Excédent reporté au compte 002 recettes pour un montant de 260 488,58 €

Budget principal :

Section	Cumul résultats 2017	Virt. Au 1068 en 2018	Résultats 2018	Résultats cumulés	Solde R.A.R. 2018
Investissement	-1 807 525,13	/	1 382 597,00	-424 928,13	21 485,33
Fonctionnement	2 120 091,43	- 1 292 229,82	201 149,72	1 029 011,33	

A l'unanimité le Conseil de la Communauté décide reporter au budget principal :

- **Affectation du résultat global d'investissement cumulé :**

Déficit reporté au compte 020/001 dépenses pour 424 928,13 €

Affectation de l'excédent au compte 020/1068 recettes pour 403 442,80 €

- **Affectation du résultat global de fonctionnement cumulé :**

Excédent reporté au compte 020/002 recettes pour 625 568,53 €

Le Président regagne la salle, remercie le conseil communautaire et reprend la présidence des débats.

FISCALITE - VOTE DES TAUX 2019

A l'unanimité le Conseil Communautaire décide de reconduire les taux sans augmentation et fixe :

- Taux de CFE 25, 67 %
- Taux de Taxe d'Habitation 8, 68%
- Taux de Taxe Foncière (bâti) 1,68%
- Taux de Taxe Foncière (non bâti) 4, 33%

BUDGETS 2019

Les budgets sont présentés.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les budgets arrêtés comme suit :

Budgets annexes de zones :

Aménagement Z.A. « Les Rochers » SAINT GENOU 2019

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	99 000,00	99 000,00
Fonctionnement :	99 000,00	99 000,00
TOTAL :	198 000,00	198 000,00

Aménagement Z.A. « Les Terres Rouges » Saint Lactencin 2019

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	32 900,00	32 900,00
Fonctionnement :	120 000,00	120 000,00
TOTAL :	152 900,00	152 900,00

Le Président informe le conseil que suite à la dernière réunion de Bureau le projet d'aménagement et respecte le plan de financement initialement voté et pour lequel des subventions ont été accordées.

La consultation des entreprises pour le marché de travaux devrait être lancée mi-avril.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord de principe.

M Biard précise que des demandes d'installations ont déjà été faites.

Aménagement Z.A. de Buzançais – Val de l'Indre 2019

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	986 000,00	986 000,00
Fonctionnement :	1 013 075,00	1 013 075,00
TOTAL :	1 999 075,00	1 999 075,00

M Régis Blanchet précise que les parcelles à acquérir et à viabiliser à Buzançais route de Vendoeuvres permettraient l'implantation de la nouvelle construction MAKEEN.

M Bruno Mardelle demande pourquoi l'acquisition de l'ancien bâtiment ne figure pas sur le budget 2019.

M Vandaele précise que selon le calendrier prévisionnel l'entreprise pourrait débiter les travaux de son nouveau bâtiment en 2020, le rachat de l'ancien bâtiment ne sera effectif qu'en 2021. Un engagement officiel de la collectivité sera apporté auprès de l'entreprise avant les échéances électorales.

Budget annexe développement économique 2019

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	987 000,00	987 000,00
Fonctionnement :	420 000,00	420 000,00
TOTAL :	1 407 000,00	1 407 000,00

M Vandaele invite les élus qui le souhaitent à assister aux réunions de chantier Auberge de Niherne qui sont programmées tous les mercredis matin à 9h30.

Cession maison médicale de Villedieu : le Président précise que les médecins souhaitent être propriétaires des locaux dans le cadre d'un projet d'extension, un compromis de vente sera signé début avril.

Budget annexe ordures ménagères 2019

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	170 000,00	170 000,00
Fonctionnement :	1 820 000,00	1 820 000,00
TOTAL :	1 990 000,00	1 990 000,00

Le Président rappelle une nouvelle fois la nécessité d'agir pour réduire les tonnages, et sur la mise à disposition pour le public de composteurs.

Monsieur Boiron demande une nouvelle fois ce qu'il advient des malfaçons du quai de transfert.

Faute de pouvoir répondre à cette question au moment de la réunion, il avait été prévu de répondre dans le compte rendu :

Rien n'a été fait depuis fin 2014, un courrier adressé recommandé accusé réception a été adressé ce lundi 1^{er} avril au maître d'œuvre afin de venir constater les désordres sur site.

Budget principal 2019,

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	2 300 000,00	2 300 000,00
Fonctionnement :	5 500 000,00	5 500 000,00
TOTAL :	7 800 000,00	7 800 000,00

Le Président insiste sur la maîtrise des charges de fonctionnement.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2019 (tableau en annexe)

(Précision : une erreur a été décelée après la réunion le montant des charges transféré dans le cadre du SABI 36 n'a pas été pris en compte dans le total ; les montants seront rectifiés)

M Vandaele précise que des précisions sur les prévisions SMABCAC ont été demandées, compte tenu des augmentations.

M Vidal explique que le SMABCAC doit gérer une masse d'eau beaucoup plus importante qu'auparavant.

Concernant la mise en place du SABI 36 Monsieur Vandaele précise qu'un poste d'adjoint administratif à mi-temps doit être créé, il propose de recruter :

- Un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois soit du 1^{er} mai au 31 juillet 2019 inclus
- Cet agent assurera les fonctions d'assistante administrative à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des adjoints administratifs

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire à l'unanimité autorise la création du poste.

TABLEAU DES EFFECTIF 1^{er} JANVIER 2019

Considérant la délibération 12 avril 2018 créant un emploi non permanent d'assistant OPAH,

Considérant la délibération du 22 juin 2018 portant création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet,

Considérant la délibération du 22 juin 2018 augmentant le temps de travail d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet,

Considérant la délibération du 26 juillet 2018 renouvelant l'emploi non permanent de chargé de mission projet jeunes pour une durée d'un an,

Considérant la délibération du 23 novembre 2018 portant création de 2 emplois permanents d'adjoint d'animation à temps non complet suite à la reprise de l'accueil de Chézelles,

Considérant la délibération du 19 décembre 2018 portant création d'un emploi d'attaché principal et supprimant un poste d'attaché,

Considérant les postes vacants suite depuis plusieurs années suite à différentes nominations et n'ayant pas été supprimés,

Considérant les mouvements de personnel de l'année 2018 :

- Fin du détachement et mise en disponibilité de Mme PACHAUD
- Licenciement pour inaptitude de Mme RIVAUD

- Demande de mutation de M. PORCHERON
- Décès de M. PAIN
- Départ à la retraite de M. MOTA

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré arrête le tableau des effectifs.

PLAN D'EAU - EMPLOI SAISONNIER

Pour assurer la surveillance de la baignade pendant la saison estivale il est nécessaire de renforcer les services la communauté de communes ne disposant pas d'agents qualifiés.

L'organisation proposée est la suivante :

- Période du 5 Juillet 2019 au 02 Septembre 2019
- Jour de travail : Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi et Dimanche
- Horaires de surveillance de 14h à 19h
- Missions hors surveillance de baignade : contrôle et entretien du site

Monsieur le Président propose de recruter de deux emplois saisonniers de surveillants de baignade à temps complet (ce qui permet d'assurer une continuité de service pendant toute la saison estivale) et de fixer la rémunération selon la grille indiciaire des Educateurs des Activités Physiques et Sportives avec heures complémentaires en cas de nécessité.

Il est précisé que les deux surveillants de baignade n'interviendront pas ensemble mais son bien destinés à se remplacer.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire autorise à l'unanimité les recrutements envisagés.

PLAN D'EAU – CONSTRUCTION LOCAL PLAN DE FINANCEMENT

Le Président rappelle que ce site n'est actuellement pas raccordé à un réseau d'eau potable, l'installation mise en place en période estivale est constituée d'un bungalow de chantier prêté par une entreprise et des toilettes sèches mises à la disposition du public.

Un projet de construction d'un local regroupant un poste de secours, des toilettes et un local « buvette » est envisagé.

Ce projet est inscrit dans le cadre du Contrat de Ruralité et du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Afin de compléter les dossiers subventions nécessaires à la réalisation du projet le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement suivant :

DEPENSES :

Maitrise d'œuvre (estimée):	23 000 €
Coordonnateur SPS (estimé) :	3 000 €
Contrôle technique (estimé) :	5 000 €
Travaux (estimés) :	160 000 €
Frais d'appels d'offres (estimés) :	3 000 €
Sondages géotechniques (estimés) :	5 000 €
Raccordement aux réseaux (estimé) :	70 000 €
Imprévus de chantier :	31 000 €

TOTAL : **300 000 € HT**

RECETTES :

Etat – DETR 2019 :	90 000 €
Conseil Régional CONTRAT DE PAYS :	75 000 €
Emprunt :	135 000 €

TOTAL : **300 000 € HT**

**FRICHE INDUSTRIELLE ZONE LES HERVAUX BUZANCAIS
DEPOLLUTION ET DEMOLITION - PLAN DE FINANCEMENT**

Suite aux acquisitions de friches industrielles réalisées entre 2014 et 2016 des démolitions avaient déjà été effectuées en 2016 sur les bâtiments menaçant ruine. Considérant l'état actuel d'un bâtiment régulièrement squatté et menaçant de s'écrouler, Mr Le Président propose de procéder à sa dépollution et à sa démolition. Ce bâtiment, d'une surface au sol d'environ 150 m² constituait les anciens bureaux de l'entreprise EUROPALU.

Ce projet est inscrit dans le cadre du Contrat de Ruralité.

Afin de compléter les dossiers subventions nécessaires à la réalisation du projet le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement suivant :

DEPENSES :

Démolition + désamiantage (estimés) :	15 000 €
---------------------------------------	----------

TOTAL : **15 000 € HT**

RECETTES :

Etat – DETR 2019 :	4 500 €
Autofinancement :	10 500 €

TOTAL : **15 000 € HT**

TRAVAUX AMENAGEMENT DE ZONE ROUTE DE VENDOEUVRES – BUZANCAIS

PLAN DE FINANCEMENT

Le taux de remplissage actuel de la zone industrielle Buzançais – Val de l'Indre qui est supérieur à 85 %, afin de répondre à la demande d'une entreprise installée sur la zone industrielle de Buzançais et qui recherche un terrain d'environ 3 Ha pour construire un nouveau bâtiment, il est proposé au conseil communautaire de développer une nouvelle zone d'activités dans le secteur du Centre de Secours de Buzançais et situé au carrefour entre la route de Vendoeuvres et la RD 943. La voie d'accès au Centre de Secours servira d'amorce à cette future zone d'activités.

Ce projet est inscrit dans le cadre du Contrat de Ruralité.

Afin de compléter les dossiers subventions nécessaires à la réalisation du projet le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement suivant :

DEPENSES :

Acquisitions + frais (estimés) :	40 000 €
Maitrise d'œuvre (estimée):	10 500 €
Plan topographique + bornage + CU (estimés) :	2 000 €
Coordonnateur SPS (estimé) :	2 000 €
Travaux VRD (estimés) :	110 000 €
Renforcement ENEDIS (estimé) :	60 000 €
Renforcement GRDF (estimé) :	67 000 €
Sondages géotechniques (estimés) :	4 000 €
Frais d'appels d'offres (estimés) :	2 000 €
Imprévus de chantier :	2 500 €

TOTAL : **300 000 € HT**

RECETTES :

Etat – DETR 2019 :	90 000 €
Emprunt :	210 000 €

TOTAL : **300 000 € HT**

AUBERGE DE NIHERNE- AVENANT

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la signature d'un avenant au marché travaux, approuvé par le conseil communautaire en date du 23 novembre 2018, pour l'installation d'une chambre froide, non prévue dans le marché initial. Vu, le devis supplémentaire de l'entreprise FRADET et Fils concernant le lot N° 7 Plomberie, sanitaires.

Montant initial du marché lot 7 : 58 762,14 € HT soit 70 514,57 € TTC

Montant de l'avenant N° 1 = 8 500,00 € HT soit 10 200,00 € TTC soit 14,46 % du montant initial.

Nouveau montant du marché lot 7 : 67 262,14 € HT soit 80 714,57 € TTC

INITIATIVE BRENNE - PARTICIPATION

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la communauté de communes participe depuis plusieurs années au fonctionnement d'INITIATIVE BRENNE qui intervient au profit des entreprises ainsi que des porteurs de projet situé dans le périmètre du PNR Brenne.

De 2014 à 2018, cette structure a décaissé un montant total de 122 000 € de Prêt d'Honneur sur le territoire de notre Communauté de Communes pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises. Ces prêts d'honneur ont contribué à la création ou au maintien de 19,5 emplois.

Trois communes de la Communauté de Communes sont dans le périmètre du Parc Naturel de la Brenne, à l'unanimité le conseil communautaire autorise le versement d'une participation de 1 244 € pour l'année 2019 suivant le barème des cotisations.

Le barème des cotisations pour les collectivités publiques comprend une part fixe en fonction du nombre d'habitants de la collectivité (1 000 € pour la CDC) et une part variable qui correspond à 1 % de la moyenne annuelle des prêts d'honneur décaissés sur la CDC au cours des 5 dernières années (244 € pour la CDC).

ATELIER RELAIS VILLEDIEU- RENOUELEMENT BAIL PRECAIRE

La société JIBM a acheté un excédent de terrain appartenant à la société METROVALI.

Dans l'attente de la construction d'un bâtiment la société J.I.B.M. demande à pouvoir continuer à occuper un deuxième atelier relais.

Le Conseil Communautaire est informé qu'un nouveau bail précaire pour une période de 6 mois avec une prise d'effet au 1^{er} avril 2019 sera signé.

Le montant du loyer pour la location de cet atelier relais est fixé à 990 HT mensuel soit 1 188 € TTC.

DECHETTERIE – CONVENTION ECO DDS

L'éco organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages), créé depuis le 20 avril 2013, a pour mission d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité autorise la signature de la convention avec l'éco organisme EcoDDS aux conditions principales suivantes :

- Durée : 1^{er} jour du mois calendaire suivant la contre signature par EcoDDS de la convention et pour une durée indéterminée tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément.

- Engagement de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne :

Collecter séparément et remettre à EcoDDS (ou tout tiers diligenté par ce dernier), les DDS apportés selon les règles fixées par l'éco-organisme.

La Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne ne collectera pour le compte d'EcoDDS que les apports ménagers. Pour les catégories 4 et 5 (produits d'adhésions, d'étanchéité, de réparation, produits de traitement, de revêtements des matériaux et produits de préparation de surface), la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne devra ne prendre que les apports concernant les ménages.

- Engagements de l'éco organisme:

Mise à disposition des contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets,

Mise à disposition d'un kit de communication.

Prise en charge en nature de la formation des agents de déchetterie.

Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants.

Soutiens financiers :

Phase opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2014 :

- Fixe par déchetterie : 686 euros

- Part variable en fonction de la catégorie de la déchetterie : entre 237 euros et 2 727 euros

Participation aux Equipements Protections Individuelles

Communication locale : 0,03 euros/habitant*

Prise directe des contrats opérateurs

Formation des agents de déchetterie.

* Indicateur : population municipale légale INSEE pour l'année de référence

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES

La communauté de communes dans le cadre de ses compétences est chargée d'organiser des transports d'enfants et adolescents.

Compte tenu des seuils en vigueur une mise en concurrence a été faite pour un marché à bons de commande d'une durée de 4 ans.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte de retenir l'offre de l'entreprise STI Centre – 6 Allée de la Garenne ZI du Buxerieux – 36000 Châteauroux

- Lot 1 transports ponctuels aller-retour avec chauffeur, sans mise à disposition du car et du chauffeur le temps de la sortie. (prix au kilomètre) 1,99 € HT.
- Lot 2 transports ponctuels aller-retour avec chauffeur, avec mise à disposition du car et du chauffeur le temps de la sortie ou du séjour. (prix forfaitaire).
 - Voyage sur demi-journée ou une journée :
 - De 0 à 50km soit 188,00 € HT
 - De 51 à 100km soit 336,00 € HT
 - De 101 à 250 km soit 401,00 € HT
 - De plus de 250 km soit 596,00 € HT
 - Séjour :
 - Base une journée soit 596,00 € HT + 336,00 € HT par jour supplémentaire sur place

ACCUEILS DE LOISIRS - ACQUISITION DE MOBILIER DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Considérant le projet d'acquisition de matériel pour le service Enfance Jeunesse : achat mobilier de rangement pour les accueils de loisirs situés Niherne et Villedieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise l'acquisition du matériel pour un montant de 3 500 €
- Sollicite l'aide financière de la CAF
- Dit que les crédits budgétaires ont été prévus au budget principal 2019.

OPAH : ABONDEMENTS

A l'unanimité le conseil communautaire approuve les abondements suivants :

Travaux d'économie d'énergie :

●	LUCAS ALEXANDRA 52 rue de la prairie Villedieu sur Indre	500 €
●	LUTHIER Jérôme 3 rue Grande Vendoeuvres	500 €
●	BLANCHARD Claude 18 rue Auguste Matheron Buzançais	250 €
●	LEDOUX Philippe 23 rue Louis Braille Buzançais	500 €
●	BOUGARELLE Charlotte 5 place du champ de foire Neuillay les Bois	500 €
●	THIBAUT Madeleine - 74 rue d'Estrées Saint Genou	250 €
●	GUIMPIER Alain 100 rue des Hervaux 36500 Buzançais	500 €
	Total des abondements pour travaux d'économie d'énergie	3 000 €

Travaux d'adaptation du logement :

●	GUILLOIN MICHELIN 7 chemin du petit bois 36320 Villedieu/I	173 €
●	LIMOUSIN HUGUETTE 16 avenue François Mitterrand 36320 Villedieu/I	198 €

●	DESMONS JEANNE 23 chemin de Roziers 36500 Buzançais	178 €
●	THERET SOLANGE 8 cité du sapin vert 36500 Buzançais	250 €
●	BEAUFRENERE NICOLE 1 rue du 11 novembre 1918 36250 Niherne	250 €
●	DOIREAU CLAUDE 2 rue de l'Indre 36500 Buzançais	250 €
●	DESMAISONS BERNARD le Mas de plain 36500 St Lactencin	250 €
●	DELALEUF ANDRE 21 le Grand Juscop 36500 Argy	250 €
●	POPLIN MICHEL 3 rue du 11 novembre 36500 Buzançais	250 €
Total des abondements pour travaux d'adaptation du logement		2 049 €

Travaux de sortie d'insalubrité:

●	GUIMPIER Alain 100 rue des Hervaux 36500 Buzançais	3 000 €
Total des abondements pour travaux de sortie d'insalubrité		3 000 €

Total des abondements du 26 mars 2019		8 049 €
--	--	----------------

DEPENSES IMPUTABLES AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la nomenclature des pièces justificatives de la dépense publique locale

Considérant que le Conseil Communautaire doit adopter une délibération précisant les caractéristiques des dépenses imputables au compte 6232.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe la liste des dépenses susceptibles d'être imputées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

- Fonction 30 culture –vie associative :

Dans le cadre de la saison culturelles les dépenses artistiques : contrats des artistes et frais accessoires liés au contrat (hébergement, restauration)

- Fonction 020 services généraux :

Dans le cadre de réunions de travail, cérémonies diverses, réceptions : vins d'honneur (boissons, produits alimentaires sucrés, salés), repas (traiteurs ou restaurants)

Dans le cadre d'évènements (naissances, mariage, décès, départ en retraite, décoration agents, réceptions) : fleurs, cadeaux.

QUESTIONS DIVERSES

Une question est posée sur le financement de la compétence GEMAPI.

Le Président répond que la communauté de communes a choisi de ne pas instaurer de taxe GEMAPI dans l'immédiat.

Une question est posée sur le problème de la représentation des communes au conseil communautaire.

Monsieur Vandaele rappelle que l'accord local ne correspondant plus à la réglementation en vigueur, les communes auraient dû se prononcer avant le 31 août 2019, pour une mise en place lors du renouvellement des conseils municipaux de 2020.

Suite au décès de Madame Hermen et au renouvellement intégral du conseil municipal de Niherne la question de la représentativité des communes doit être tranchée avant le 6 mai prochain.

Une discussion s'est tenue en Bureau sur la répartition de droit commun et la possibilité d'un nouvel accord local qui permettrait à deux communes de ne pas perdre de délégués.

L'accord de Buzançais, commune centre, conditionne la possibilité d'un accord local dérogatoire au droit commun, il est prévu d'attendre le positionnement de la commune.

Madame Tocanier demande si cet accord s'appliquera uniquement pour cette fin de mandat ou s'il s'appliquera pour le prochain mandat.

Monsieur Vandaele explique qu'il sera toujours possible de redélibérer avant la date du 31 août 2019, mais compte tenu de la procédure nécessitant que toutes les communes délibèrent, il serait souhaitable si un nouvel accord de répartition est trouvé, que cet accord puisse être maintenu pour le prochain conseil.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et les questions diverses ayant été traitées, Monsieur Vandaele propose au conseil communautaire de se retrouver au Neullay Café pour le verre de l'amitié et inaugurer les travaux.

Cette opération d'acquisition et de travaux de mises aux normes et d'accessibilité a permis de maintenir un dernier commerce de café-restaurant multiservices dans la commune.